

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE  
BÂTIMENT – TRAVAUX PUBLICS – BOIS – PAPIER-CARTON  
MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

REVUE DE PRESSE SEMAINE 19/09

1



1. « Imerys lance son augmentation de capital avec une décote limitée à 33 % »
2. Dialogue social : de multiples fronts pour des résultats moyens (11/20)
3. Congés payés dans le BTP
4. "Les syndicats manquent de puissance vis-à-vis du patronat"
5. Quand les cadres se lancent à leur tour dans la contestation
6. La loi sur la représentativité fait des sous-traitants des salariés très convoités
7. Auto-entrepreneur : la FFB demande l'exclusion des métiers du bâtiment
8. Le Medef fait le ménage à la tête de la Foncière Logement
9. Les salaires ont progressé en haut de l'échelle en 2007
10. La crise du BTP fait s'effondrer les bénéfices des cimentiers
11. Accord entre Ciments Français et les actionnaires minoritaires
12. Près de huit millions de personnes pauvres en France
13. Heures sup : un allègement de cotisations de 90 euros par salarié au dernier trimestre 2007
14. La BCE abaisse son taux directeur à 1%
15. La crise immobilière complique les divorces

Les échos 5 mai 2009

GÉRARD BUFFIÈRE - DIRECTEUR GÉNÉRAL D'IMERYS

« **Imerys lance son augmentation de capital avec une décote limitée à 33 %** »

Imerys lance aujourd'hui l'augmentation de capital de 250 millions d'euros, dont le principe a été validé par l'assemblée générale de la semaine dernière. Le groupe de minéraux industriels propose de souscrire à 20 euros par action, soit 39,4 % de moins que son dernier cours de Bourse, une décote qui se limite à 33 % par rapport au prix théorique après versement du dividende et détachement du droit préférentiel de souscription. L'opération doit permettre au groupe, très secoué par la crise, de se désendetter et de respecter ainsi ses engagements vis-à-vis des banques, explique son directeur général, Gérard Buffière.

3

**Vous lancez aujourd'hui une augmentation de capital alors que vous avez essuyé une perte nette au premier trimestre. Vous aviez besoin d'argent ?**

Après la chute de nos ventes en novembre et en décembre, nous avons pensé que le mouvement se calmerait un peu. Mais en réalité, elles ont continué à reculer de 28 % sur l'ensemble du trimestre, et on se dit que cela pourrait durer plus longtemps que prévu. Quand les volumes ne sont plus là, cela fait mal au résultat opérationnel. Il a fondu de 62 % au premier trimestre, en résultat courant. Or nous nous sommes engagés, vis-à-vis des banques, à ce que notre dette nette ne dépasse pas 3,75 fois notre excédent brut d'exploitation. En fin d'année, on aurait donc pu entrer dans une zone inconfortable.

**Quel était le risque ?**

Ne plus respecter nos engagements bancaires nous aurait amenés à payer davantage pour emprunter, à renoncer aux bonnes ressources, peu chères, que nous avons prévues. Cela aurait été dommage. Car il faut penser à la suite, au développement du groupe après ce coup de torchon. Pour le moment, tant que la situation n'est pas claire, nous n'effectuons aucune acquisition. Mais, dans un an ou dix-huit mois, il y aura des entreprises à acheter, des sociétés qui auront réagi moins vite que nous, et nous espérons bien en profiter pour nous renforcer, par exemple dans les pays émergents. Cela peut également être l'occasion d'entrer dans de nouveaux minéraux. C'est aussi pour cela que nous renforçons notre bilan. Avec l'augmentation de capital qui servira à réduire la dette, notre situation financière redevient très confortable par rapport aux engagements bancaires.

**Mais cette levée de fonds se fait avec une décote de 33 % par rapport au prix théorique...**

En fait, cette décote est plutôt limitée par rapport à ce qui se pratique d'habitude. En effet, il ne s'agit pas d'une opération risquée. Notre actionnaire de contrôle, le groupe Pargesa-GBL d'Albert Frère et Paul Desmarais, va y souscrire à hauteur de ses 58 %. Et le solde est intégralement garanti par un syndicat bancaire.

**En avril, vos marchés sont-ils repartis à la hausse ?**

Soyons francs : nous n'observons encore aucun signe positif. Pour le moment, la demande continue à baisser et le mouvement est amplifié par le déstockage dans toute l'industrie. Prenez notre cas : nous avons réduit nos stocks pour une valeur de 42 millions entre janvier et fin mars. Nous comptons en faire autant au deuxième trimestre et atteindre 100 millions de baisse sur l'année. Et ce que nous faisons, les autres entreprises le font aussi. Donc le déstockage n'est pas fini.

**Avec la crise, les pertes, votre modèle économique est-il remis en cause ?**

Absolument pas. Nous vivons une crise comme je n'en ai jamais connue - et je travaille depuis 1969 ! Malgré cela, notre modèle est sauvegardé. La perte nette du premier trimestre (7 millions d'euros) est liée aux charges de restructuration. Mais la marge opérationnelle courante reste à 6,4 % des ventes, et, même si le marché ne s'améliore pas, je m'engage à ce qu'elle remonte à 10 % à l'horizon d'un an.

## Comment ?

Grâce aux actions mises en place. Face à la crise, nous avons adapté notre dispositif industriel, en réduisant notre production de 33 %. Nous avons par exemple fermé une usine d'abrasifs, pour avoir moins de fours électriques allumés. Mieux vaut un seul qui tourne à plein que deux fonctionnant à 50 %. A l'exception de l'arrêt de l'unité de terre cuite de Bessens, dans le Tarn-et-Garonne, et de celui d'une installation de carbonate en Grande-Bretagne, il s'agit de mesures réversibles. Les usines redémarreront quand la demande sera là. Nous avons aussi gelé les salaires des cadres, et arrêté de remplacer les départs. Notre effectif a ainsi baissé d'environ 800 personnes en un an, pour revenir autour de 16.500 personnes dans le monde. Enfin, nous allons réduire nos investissements à 150 ou 170 millions d'euros, contre 250 millions l'an dernier.

4

## Et malgré la crise, vous avez réussi à relever vos prix ?

Nous avons effectivement passé certaines hausses en fin d'année dernière et au début de cette année. Preuve que ce que nous vendons est indispensable à nos clients. Regardez nos filtres à bière. Un brasseur ne va pas prendre le risque de changer de fournisseur alors qu'il s'agit d'un élément technique, qui peut influencer sur le goût, et pèse peu dans le prix final...

La tribune 5 mai 2009

### **Dialogue social : de multiples fronts pour des résultats moyens (11/20)**

Le chef de l'État a fait des contacts directs avec les syndicats sa marque de fabrique. Avant la crise...

Nicolas Sarkozy et son entourage ne se privent pas de le répéter. Jamais un chef d'État n'a autant discuté avec les leaders syndicaux et patronaux. Régulièrement — et tout récemment encore lors du sommet social du 18 février ou de l'installation du fonds d'investissement social le 10 avril — François Chérèque, Bernard Thibault et consorts sont invités à franchir le perron de l'Élysée.

Mais cet activisme ne donne pas toujours des résultats à la hauteur des ambitions, ce qui explique la note somme toute moyenne (11 sur 20) attribuée par l'Institut Thomas More sur le thème du dialogue social. À la décharge du chef de l'État, depuis la loi Larcher de janvier 2007, conséquence directe de la crise du CPE, l'exécutif doit proposer aux partenaires sociaux de négocier sur tout sujet relevant de l'emploi, avant de pouvoir légiférer. Et donc, à coup de discussions et de pressions amicales, trouver des compromis qui ne correspondent pas tout à fait aux promesses de campagne.

Une méthode fondée sur la concertation qui a notamment permis, à l'été 2007, au chef de l'État et à Xavier Bertrand, alors ministre du Travail, de faire passer une loi sur le « service minimum dans les transports terrestres ». Depuis, le texte a montré ses limites. Car, pour obtenir la bienveillante neutralité de la CGT sur ce dossier, l'exécutif a réduit ses ambitions, et instauré un système permettant de mieux anticiper le trafic en cas de grève, mais pas d'assurer un véritable service minimum.

### **Représentativité syndicale**

Autre dossier qui a fait l'objet d'une coproduction entre l'État et les partenaires sociaux, la réforme de la représentativité syndicale. La loi d'août 2008 est largement inspirée de la position commune élaborée quelques mois plus tôt par la CFDT, la CGT et le Medef. Même si les discussions ont été suivies de très près par l'Élysée.

Ces derniers mois, « l'entente cordiale » a cependant été malmenée par la crise. Les syndicats se sont engagés dans un bras de fer avec le gouvernement, à coup de manifestations à répétition.

Le patronat, pointé du doigt sur la question de la rémunération des dirigeants, est moins prêt à jouer le jeu. L'agenda 2009 des négociations n'est toujours pas fixé. La moyenne du chef de l'État sur le dialogue social risque fort de baisser dans les prochains mois...

Liaisons sociales 5 mai 2009

### **Congés payés dans le BTP**

Congés payés dans le BTP : de nouvelles modalités d'affiliation aux caisses de congés payés du BTP de certaines entreprises appliquant, au titre de leur activité principale, une convention collective nationale étendue autre que celles du BTP sont fixées par décret. Dans les entreprises exerçant une ou plusieurs activités entrant dans le champ d'application des conventions collectives nationales étendues du BTP, le service des congés est assuré, sur la base de celles-ci, par des caisses constituées à cet effet. Toutefois, lorsque l'entreprise applique, au titre de son activité principale, une convention collective nationale autre que celles-ci et sous réserve d'un accord conclu entre la caisse de surcompensation et l'organisation ou les organisations d'employeurs représentatives de la branche professionnelle concernée, le service des congés peut être assuré par l'entreprise. Selon le décret, l'activité principale s'entend comme celle dans laquelle l'entreprise emploie le plus grand nombre de salariés.

D. n°2009-493 du 29 avril 2009, JO 2 mai, p. 7421

Le Monde.fr 5 mai 2009

### **"Les syndicats manquent de puissance vis-à-vis du patronat"**

Jean-Marie Pernot est chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales, coauteur de La Grève (Sciences Po, 2008).

*La succession de journées d'action proposée par les syndicats correspond-elle aux attentes des salariés ?*

La marge de manœuvre des syndicats au niveau national est assez réduite. Les situations et les attentes des salariés sont diverses et il est difficile d'en faire une synthèse. Sur le même sujet Les principaux leaders syndicaux, réunis derrière la même banderole, le 1er Mai. Les faits Les syndicats annoncent deux nouvelles journées d'action avant l'été Entretien M. Mélenchon : "La droite a mis les bottes, les sociaux-démocrates les pantoufles" Reportage En Guadeloupe, un 1er Mai marqué par la désillusion Edito du "Monde" 1er Mai inédit Reportage Dans le cortège parisien, familial et bon enfant, "rêve générale" en boutonnière Cadrage La rentrée, véritable échéance pour la crise sociale

S'il existe des conflits sur les salaires, avec des résultats souvent positifs, ceux sur l'emploi sont plus difficiles. Les salariés ont parfois des points de vue différents entre ceux qui veulent préserver les emplois et ceux qui réclament une meilleure prime de licenciement. A cela s'ajoutent des approches différentes sur les moyens d'action.

*Que peuvent-ils alors proposer ?*

Un mouvement uniquement fondé sur des manifestations mensuelles trouverait vite ses limites : si aucun résultat n'en ressort, les gens viendront moins nombreux.

*Faut-il aller vers une "grève nationale" comme le réclament certaines organisations ?*

Celles qui la réclament sont celles qui ont le moins la capacité de l'organiser dans le privé. FO n'est présente que dans 13 % des entreprises de plus de vingt salariés et Solidaires (ajouté à l'UNSA) dans seulement 4 % d'entre elles.

Il ne faut pas réduire le débat à la question de la grève générale. Les syndicats doivent trouver d'autres formes d'action, des niveaux intermédiaires de mobilisation collective : régions, bassins d'emplois, filières, zones d'activités, etc.

Mais rien ne remplace la mobilisation sur les lieux de travail. Ils peuvent et doivent profiter du mouvement en cours pour se réimplanter massivement dans le secteur privé. L'opportunité est réelle car il existe un contexte intersyndical rare qui doit être mis à profit.

*A vouloir rester unis, les syndicats ne risquent-ils pas de décevoir leur base ?*

L'éclatement de l'unité d'action susciterait une déception encore plus grande parmi les salariés. Si des organisations aussi différentes que la CFDT et Solidaires accordent de l'importance à ce cadre unitaire, c'est qu'il est un élément de légitimité pour chacune.

Il participe aussi du rapport de forces avec le gouvernement et le patronat. Mais si les syndicats ont fait la preuve qu'ils avaient la force d'occuper la rue, l'espace public, c'est-à-dire le lieu de confrontation avec l'Etat, ils manquent de puissance vis-à-vis du patronat.

En suroccupant l'espace politique, le sarkozysme permet au patronat de rester à l'abri, moins exposé. Les syndicats doivent arriver à le débusquer.

Derrière l'emploi, la question centrale est celle d'une autre répartition des richesses. Les organisations syndicales réclament une réforme fiscale mais elles doivent aussi agir sur les salaires dans les entreprises, là où ils sont déterminés.

Propos recueillis par Rémi Barroux

Les Echos 5 mai 2009

### **Quand les cadres se lancent à leur tour dans la contestation**

La tourmente des plans sociaux n'épargne plus les cadres. Pourtant, rares sont les cols blancs qui, dans leur entreprise, prennent part aux actions de violences sociales. Plus aptes à rebondir, souvent mieux formés et davantage rodés à la mobilité que les employés, les cadres développent leurs propres modes de contestation. Des nouvelles technologies aux failles du système législatif en passant par la grève du zèle, ils exploitent nombre d'outils à leur portée.

Vendredi 1er mai. A l'appel inédit des huit organisations syndicales, des milliers de cadres ont battu le pavé sous les banderoles, aux côtés des salariés de Molex, Caterpillar ou Continental. Car désormais, la tourmente des plans sociaux ne les épargne plus. Pourtant, si 63 % d'entre eux comprennent les actions musclées, comme les séquestrations de patrons, pour lutter contre les fermetures d'usines, rares sont les cols blancs qui, dans leur entreprise, prennent part aux violences sociales. Les cadres ne courbent pas l'échine pour autant. Plus aptes à rebondir, souvent mieux formés et davantage rodés à la mobilité que les employés, les cadres ont leurs propres modes de contestation. « La grève, par exemple, n'est pas dans leur culture. Trop collective. Or, de l'entretien annuel à la rémunération variable en passant par le travail à distance, l'entreprise encourage ces populations à avoir des réflexes individuels », estime Bernard Salengro, président du syndicat général des médecins du travail CFE-CGC. Ainsi, après avoir manifesté les 29 janvier et 19 mars dernier, nombre de salariés d'IBM ont regagné leur bureau jusque tard dans la nuit pour rattraper le temps passé à défilier. Il n'en reste pas moins que la contestation existe, même si elle s'exprime par des voies différentes.

Des nouvelles technologies aux failles du système législatif, en passant par la grève du zèle, les cadres s'expriment à travers une palette d'outils, qui échappent aux indicateurs classiques.

Revue de détail. - Des débrayages courts et ciblés

En février dernier, chez Thales Alenia Space à Toulouse, des pauses café revendicatives ont mobilisé 800 ingénieurs, cadres et techniciens, durant 15 à 20 minutes, deux à trois fois par semaine afin d'obtenir des augmentations.

A l'appel de l'intersyndicale, les salariés ont défilé, armés de Klaxons, de mégaphones et de slogans jusqu'au bureau d'Henri Brochet, directeur général du site et de son DRH. Autant de pratiques indolores pour les feuilles de paie. « Le temps des cadres leur est compté. Et nous souhaitons montrer leur mécontentement à la direction sans que cela nuise à la vie de l'entreprise, ni au porte-monnaie des salariés », raconte Dominique Allo, coordinateur FO pour le groupe Thales. Au passage, les « manifestants » toulousains ont tapissé les vitres des bureaux des deux dirigeants de Post-it, évoquant chacun une revendication précise. Parallèlement, sur le site cannois du fabricant de satellites, les syndicats ont mis à profit le savoir-faire technique des équipes pour faire flotter des ballons d'hélium bardés de requêtes à hauteur des fenêtres des bureaux de la direction. Autant de manifestations qui, selon les syndicats, ont abouti à des avancées, ou néanmoins ouvert le dialogue. « Il y avait un malaise social latent. Et ce n'était pas la peine de laisser les choses dégénérer car les salariés du site ont beaucoup de travail », estime Dominique Allo. - L'exploitation des failles de la loi

Pour protester, les cols blancs s'engouffrent aussi dans les failles d'un système dont ils connaissent les rouages. Ainsi, à la SNCF, lors de préavis de grève, nombre de cadres opérationnels se déclarent grévistes 48 heures avant le mouvement, conformément à la loi. Ce qui oblige leur hiérarchie à trouver un remplaçant doté des mêmes habilitations. Or le jour J, « une fois sur deux, ils viennent travailler puisque la loi les autorise à changer d'avis dans ce sens », commente Fabio Ambrosio, élu SUD-rail au comité central d'entreprise. Ils contraignent, de fait, la direction à payer deux salariés.

De quoi faire pression sur l'entreprise en échappant aux sanctions. Le jour où les 780 pilotes d'Alitalia ont tous posé un arrêt maladie en même temps la direction a dû revoir sa copie. La rébellion est parfois insidieuse. Dans la banque, des conseillers clientèle envisagent de se réfugier derrière leur « devoir de conseil » pour justifier d'avoir vendu des produits adaptés au profil de leurs clients plutôt que les produits financiers innovants que leurs dirigeants souhaitent développer. Et lorsque les équipes sont trop peu nombreuses pour participer à un mouvement d'ampleur, elles n'en expriment pas moins leur solidarité en toute légalité. « En succursales, les salariés sont isolés. Mais on constate des pics historiques de RTT et de congés les jours de grève », raconte Régis Dos Santos, représentant de la CFE-CGC à la Fédération nationale des banques. - Humour et technologies

La technologie prête main forte à leurs revendications. Outre la prolifération sur la Toile de blogs aux noms évocateurs tels « On redoute La Redoute », les cadres et leurs syndicats s'emparent d'Internet, en rivalisant de créativité pour attirer l'attention. A Grenoble, le 1er avril dernier, des salariés du constructeur informatique HP ont reçu un mail insolite. Le texte indiquait que Barack Obama souhaitait sanctionner, en taxant de 50 % les bonus de leurs dirigeants, les entreprises américaines qui réduisaient les salaires de leurs équipes. Concocté par la CFE-CGC et diffusé dans les filiales du groupe, ce tract électronique raillait la décision du PDG Mark Hurd de diminuer les salaires de base des 100.000 salariés d'HP dans le monde. Un poisson d'avril, à l'aube de l'ouverture du G20, que la direction des ressources humaines n'a, paraît-il, pas apprécié. Quelques semaines plus tôt, suite à l'annonce de la fermeture du centre de R&D de Motorola à Rennes, les 138 ingénieurs du fabricant de téléphonie mobile ont posté sur YouTube une parodie de la chanson « Le téléphone pleure ». A l'écran, des salariés déguisés, micro à la main, ont chanté leur désarroi dans l'espoir d'attirer l'attention d'un repreneur potentiel. - Des mots sur les maux

La parole devient aussi un exutoire. « Les règles de bienséance et le respect des codes sociaux lors de réunions, qui fonctionnaient sur le long terme, ont tout à coup volé en éclat », résume Bénédicte Haubold, fondatrice du cabinet Artélie Conseil. Lors d'un meeting qui a rassemblé le 18 mars dernier 900 directeurs de la Société Générale, beaucoup se sont déclarés désarçonnés par l'attribution de stock-options aux dirigeants de la banque. Dans un milieu bancaire feutré, plusieurs s'en sont pris vertement à leurs supérieurs.

Chez le constructeur automobile Renault, « les managers nous donnent des informations, précise Pierre Nicolas, l'un des secrétaires de la CGT du Technocentre. Même des chefs de service se désolidarisent de la hiérarchie en déclarant lors de réunions d'équipe "voilà l'exposé qu'on m'a demandé de vous raconter, mais ce n'est pas ce que je pense" ». Quitte à féliciter devant témoins des cégétistes pour leurs tracts revendicatifs. · « Présentisme » et désengagement

Mais les cadres se rebellent aussi individuellement. Partir strictement à l'heure, refuser les heures supplémentaires, ne pas effectuer ce qui déborde des termes du contrat ou encore appliquer à la lettre les consignes les plus absurdes... « Les cadres sont fragilisés, tiraillés entre leur devoir de loyauté et leur exaspération », résume le directeur du cabinet d'audit social Epsy, Jean-Claude Ducatte. « La grève du zèle est une grève des cadres et pas d'employés. » Le désengagement gagne du terrain. Au Technocentre de Renault, cadres et techniciens adoptent des postures de refus : refus de déplacements professionnels, de participation aux conventions ou encore de formations proposées. Dans les agences du groupe Caisse d'Epargne, pour qualifier le travail des managers « on parle de management Excel », raconte Michel Dronne, secrétaire général du SNE-CGC du groupe. « Les managers se bornent à gérer des tableaux d'objectifs. N'ayant plus le temps ni les moyens d'accompagner leurs équipes, ils préfèrent dire oui à leurs supérieurs en sachant qu'ils ne pourront pas s'exécuter », plutôt que de tenter de défendre leur point de vue.

Désormais, et c'est nouveau, le phénomène gagne les cadres supérieurs. « Lors de plans de départs volontaires, des cadres supérieurs s'autorisent à partir parmi les premiers alors qu'ils sont censés les mettre en œuvre », raconte Bénédicte Haubold. Car le divorce vis-à-vis de l'entreprise est bien là. Ainsi, un des cadres supérieurs de Thales, privé de bonus, envisage d'entamer une procédure judiciaire à l'encontre de l'entreprise pour discrimination afin d'obtenir réparation. · Émergence de mouvements extérieurs

En février dernier, le collectif des Désobéissants a, pour la première fois, en février dernier, agi dans l'enceinte même d'une entreprise. Estimant que « les syndicats n'effectuaient pas leur travail », ces militants se sont invités dans le conflit qui a opposé Numericable à ses commerciaux. Au grand dam de la direction, mais aussi des organisations syndicales. Les membres du collectif, fondé par le chercheur en sciences politiques Xavier Renou, ont entrepris de former les salariés, de coordonner leurs actions et d'assurer un relais médiatique. Le tout, avec un professionnalisme déroutant. Un danger potentiel, selon certains syndicats. « Dans la banque, les équipes sont tétanisées et craignent un plan social dans les mois qui viennent, relate Régis Dos Santos. Si une association vient soutenir les salariés et coordonne les revendications, cela risque de s'enflammer comme une traînée de poudre. »

Le Monde 5 mai 2009

### **La loi sur la représentativité fait des sous-traitants des salariés très convoités**

Les personnels de ces sociétés doivent choisir entre leur employeur et le donneur d'ordre pour participer aux élections professionnelles

Aux élections professionnelles, on s'arrache les voix des travailleurs du nettoyage, des agents de maintenance, des informaticiens en mission... Depuis la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, ces personnels, s'ils sont salariés d'une société de sous-traitance et mis à disposition chez un client, doivent " choisir " s'ils votent chez leur propre employeur ou chez le donneur d'ordre. Fruit d'une longue jurisprudence, cette disposition a un double objectif : éviter le double vote et favoriser la représentation de ces salariés éparpillés.

Pour pouvoir voter chez le donneur d'ordre aux élections de délégués du personnel (DP) et du comité d'entreprise (CE), ces salariés doivent être présents dans ses locaux depuis au moins " douze mois continus ". Pour y être éligibles - mais seulement comme DP -, depuis au moins " vingt-quatre mois continus ". Cette disposition va-t-elle mettre fin aux nombreux contentieux ? Rien n'est moins sûr, comme le montre le dossier de La Semaine sociale Lamy du 30 mars consacré aux " premières réponses des juges " à l'application de la loi du 20 août.

Un premier jugement a été rendu le 12 mars par le tribunal d'instance de Rouen, saisi par le syndicat SUD-Rail de Normandie. Il concerne le Technicentre SNCF de Rouen Quatre Mares. En vue de ses élections, fin mars, la SNCF avait demandé à La Pyrénéenne, son sous-traitant assurant la maintenance, la liste de ses salariés répondant aux critères de présence requis. La Pyrénéenne avait refusé de la fournir, au prétexte qu'ils avaient déjà voté lors de ses propres élections, en octobre 2008. " Ils ont été inscrits d'office sur les listes de la Pyrénéenne, on ne leur a pas laissé le choix ", contestait SUD-Rail. Le syndicat a néanmoins été débouté car, selon les juges, ils " ont choisi tacitement de voter dans la société qui les emploie ". SUD-Rail s'est pourvu en cassation.

### CONFLIT DE LOGIQUES

Les sous-traitants refusent souvent de fournir cette liste, comme chez Orange. " Malgré nos relances, certains n'ont pas répondu ", témoigne Laurent Zylberberg, directeur des relations sociales. Finalement, Orange a recensé les salariés correspondant aux fonctions sous-traitées ayant des contrats de plus d'un an (propreté, informatique, maintenance...). Sur 6 100 salariés, 106 ont choisi de voter chez Orange. Deux ont été élus DP suppléants. Toutefois, face au blocage des sous-traitants, " les entreprises clientes ne sont pas très volontaristes pour établir ces listes, car elles mettent en lumière leur politique de sous-traitance, qui n'est pas toujours reluisante ", note un syndicaliste.

Le sujet est compliqué pour les syndicats aussi, qui se retrouvent dans " un conflit de logiques ", observe Ridha Ben Hamza, codirecteur du master 2 juriste en droit social à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne et conseil auprès du cabinet d'avocats DaeM Partners. " Au sein d'une même confédération, des fédérations, selon qu'elles représentent des salariés mis à disposition ou bien ceux des entreprises d'accueil, ont des positions opposées. "

Le secteur de la propreté croit avoir trouvé la solution en signant, fin 2008, avec les syndicats, un accord selon lequel les 400 000 salariés du secteur restent électeurs et éligibles chez leur propre employeur. Ce texte, non conforme à la loi, a peu de chances d'être étendu à la branche.

Mais selon Bertrand Castagné, président de la Fédération des entreprises de propreté, son but est " d'alerter sur le risque de perdre les élus dans nos entreprises et d'expurger le dialogue social dans la branche ". La consigne est de " refuser de donner la liste de nos salariés ", dit-il. De beaux contentieux en perspective... Pour l'avocat Henri-José Legrand, " le législateur doit revoir sa copie ".

Le moniteur 5 mai 2009

### **Auto-entrepreneur : la FFB demande l'exclusion des métiers du bâtiment**

A l'occasion de la réunion organisée mercredi 6 mai par Hervé Novelli, secrétaire d'Etat aux PME, Didier Ridoret, Président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), demandera à nouveau d'exclure le Bâtiment du champ d'application de l'auto-entrepreneur.

Pour motiver cette demande, la FFB évoque plusieurs arguments :

- la distorsion de concurrence en matière de charges sociales et fiscales, alors que les entreprises sont déjà confrontées à une conjoncture difficile et se battent pour préserver leurs emplois ;
- la perturbation des relations sociales au sein de l'entreprise, à laquelle se rajoutent des risques pour l'ensemble des salariés lorsque l'un d'eux aura utilisé les temps de repos et de récupération pour son activité d'auto-entrepreneur ;
- la dévalorisation des filières de formation, le régime de l'auto-entrepreneur proposant au premier venu de s'installer dans le Bâtiment au moment même où le Grenelle de l'environnement impose à la Profession un renforcement de sa qualification ;
- la dégradation de l'image du secteur, le statut de l'auto-entrepreneur assimilant les artisans à de simples bricoleurs ;
- les risques pour les consommateurs, en termes de sécurité et de défaut d'assurance.

Les échos 7 mai 2009

### **Le Medef fait le ménage à la tête de la Foncière Logement**

Le comité des mandats présidé par Laurence Parisot nomme aujourd'hui les nouveaux représentants patronaux au sein de l'association émanant du 1 % logement.

Le comité des mandats du Medef se réunit aujourd'hui pour nommer de nouveaux représentants patronaux dans les instances du 1 % logement. La structure faïtière, l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL), devait être renouvelée, notamment son président intérimaire, Jérôme Bédier. Elle sera en fait prorogée de trois mois, le temps d'achever la réforme statutaire en cours. Le président de la Fédération française du bâtiment, Didier Ridoret, qui brigue le poste de numéro un, devra donc patienter.

En revanche, le conseil d'administration de la Foncière Logement (l'association qui achète des terrains pour construire des HLM), va, lui, être entièrement modifié, afin de tourner la page des récentes accusations émanant de la Cour des comptes et de la présidente du Medef, Laurence Parisot, à propos de la gestion et de la rémunération des deux principaux dirigeants.

### **De nombreux prétendants**

Alain Sionneau n'a pas demandé son renouvellement à la présidence et Etienne Guéna, son bras droit, a de toute façon été débarqué l'été dernier. Les prétendants sont nombreux. Selon nos informations, les huit sièges à pourvoir seront attribués pour moitié à des responsables de Medef régionaux (Ile-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et Auvergne), l'autre moitié à des représentants de fédérations (bâtiment, promotion construction, agences immobilières et métallurgie). Hugues-Arnaud Mayer (Auvergne) tient la corde pour la présidence, un poste également convoité par Jérôme Dubus (Ile-de-France).

L'ordre du jour du comité des mandats ne prévoit pas d'aborder la question du comité des sages, la nouvelle instance chargée de surveiller les rémunérations des dirigeants, dont les rênes viennent d'être confiées à Claude Bébéar. Quatre ou six autres noms seront annoncés d'ici à un mois. En attendant, Claude Bébéar a publié ses revenus et son patrimoine, évalué à 106 millions d'euros. Il indique détenir 3,34 millions de stock-options AXA, lesquelles, au cours de Bourse actuel, représentent une plus-value potentielle de 660.000 euros. Au titre de ses fonctions d'administrateur (Mutuelles AXA, BNP Paribas et Vivendi) et de censeur (Schneider), il a touché l'an dernier 360.000 euros de jetons de présence, une somme venue s'ajouter à 438.000 euros de retraite chapeau

### **Les salaires ont progressé en haut de l'échelle en 2007**

C'est un chiffre désormais facile à retenir : en 2007, un salarié travaillant à temps complet dans une entreprise du secteur privé ou semi-public a gagné, en moyenne, 2.000 euros (1.997 euros précisément) nets par mois (soit 2.661 euros brut), indique l'étude annuelle de l'Insee sur les salaires dans les entreprises publiée ce matin. C'est une progression de 1,5 % en euros constants par rapport à l'année précédente.

« Il faut remonter à 1999 pour constater une hausse du salaire moyen en euros constants de cette ampleur », souligne l'Insee, qui note que la conjoncture (hausse du PIB de 2,2 %, 310.000 emplois créés) a créé « un climat relativement favorable aux salariés lors des négociations salariales ». Alors qu'en 2006 la hausse du salaire net avait été érodée par les prélèvements sociaux supplémentaires (cotisation chômage, assurance vieillesse et retraite complémentaire), ce n'est, en outre, plus le cas en 2007. Le salaire net mensuel médian, qui partage les salariés en deux parts égales (50 % d'entre eux gagnent moins, 50 % gagnent plus) s'établit désormais à 1.459 euros.



Le rapport entre les 10 % de salariés les mieux payés et les 10 % les moins bien rémunérés est resté stable en 2007 (dans un rapport de 1 à 2,9), « comme les quatre dernières années », note l'Insee. Mais « c'est tout en haut de l'échelle, parmi les 10 % de salariés à temps complet qui gagnent le plus, que les salaires ont le plus progressé », indique l'étude. La hausse de salaire net a atteint pour eux en moyenne 3 % en euros constants en 2007. Un résultat qui va dans le sens des conclusions du rapport Cotis sur les écarts de rémunérations, qui montre que la croissance du salaire sur la période 1996-2006 a été d'autant plus rapide que l'on se rapproche de l'extrémité de la hiérarchie salariale (+ 0,8 % par an de salaire brut pour les 5 % les mieux payés, +1,1 % pour les 1 %, et +2,5 % pour les 0,1 % les mieux rémunérés).

### Très forte croissance

Cette hausse des plus hauts salaires a été tirée, en 2007, par le secteur bancaire. « Les cadres du secteur financier enregistrent cette année une très forte croissance de leur salaire net moyen en euros constants (+ 7 %), notamment du fait des primes versées au premier trimestre 2007 », indique l'Insee. Au final, la hausse des salaires a été nettement plus forte, - « comme les deux années précédentes » - pour les cadres et chefs d'entreprise salariés (un salarié sur six à temps complet), qui ont vu leur rémunération moyenne progresser de 2,3 %, quand elle s'est limitée à 0,7 % pour les employés et 1 % pour les ouvriers. « Pour ces deux catégories, la moindre hausse peut s'expliquer notamment par une revalorisation du SMIC relativement modérée en 2007 », analysent les auteurs de l'étude. Au-delà des salariés à temps complet, l'Insee a montré dans des travaux précédents que le « revenu salarial », qui tient compte des temps partiels et des périodes de chômage, est beaucoup moins dynamique.

### La crise du BTP fait s'effondrer les bénéfices des cimentiers

Lafarge, numéro un mondial du ciment, plonge dans le rouge au premier trimestre, tandis que le suisse Holcim voit son résultat net s'effondrer de 80 %. Ciments Français apparaît pour l'instant le plus résistant du secteur.

Frappés de plein fouet par le ralentissement de l'activité dans le BTP, les cimentiers souffrent. Le marché s'y attendait, mais la récente vague de résultats trimestriels témoigne de l'ampleur des dégâts, même (et surtout) chez les plus gros.

Le plus touché a été Lafarge, puisqu'il tombe dans le rouge. Le numéro un mondial du ciment a vu son résultat net passer de 150 millions d'euros il y a un an à une perte de 17 millions à fin mars. La crise du BTP mais aussi des conditions hivernales très mauvaises dans les pays développés (ce qui a contraint à suspendre ou à reporter certains chantiers) ont abouti à une baisse des volumes vendus que la bonne tenue des prix n'a pas pu compenser. Le chiffre d'affaires a cédé 9 % sur un an et surtout, le résultat d'exploitation courant a chuté de 35 %, à 335 millions d'euros.

La politique de diversification géographique de Lafarge a néanmoins permis de limiter les dégâts, car ce sont bien les marchés développés qui se sont effondrés : le résultat d'exploitation y est passé de 127 millions de profit il y a un an à une perte de 71 millions, alors qu'il a continué de progresser dans les pays émergents.

Pas de miracle pour 2009

Contrairement à Lafarge, le suisse Holcim, la référence du secteur du ciment par la solidité de sa structure financière, est parvenu à rester bénéficiaire. Mais ses ventes (- 18 %) ont baissé davantage que celles du français et son profit net s'est effondré de 80 %, à 74 millions de francs suisses (49 millions d'euros). Au final, celui qui s'en sort le mieux pour l'instant est Ciments Français, pourtant plus petit. Il réalise la meilleure performance du secteur : son résultat net ne baisse « que » de 42 %, à 54 millions d'euros et ses ventes de 6 %, à 1 milliard. Vicat, un autre français de taille moyenne, voit ses ventes céder 10 %.

Le premier trimestre n'est pas représentatif de l'ensemble de l'année car, habituellement, dans le ciment comme dans d'autres matériaux de construction, il reflète l'arrêt hivernal des chantiers. Toutefois, Lafarge n'attend pas de miracle : « *Compte tenu de la poursuite du ralentissement en Europe de l'Ouest et de l'Est, en 2009, les volumes de ciment sont maintenant attendus en baisse de 2 % à 5 %* », indique sa direction

### **Accord entre Ciments Français et les actionnaires minoritaires**

Dividende.

La fusion par échange de titres de Ciments Français avec son actionnaire Italcementi avait suscité l'ire des autres actionnaires du cimentier français, qui jugeaient la parité de fusion inéquitable et réclamaient une offre en cash leur permettant de sortir plutôt que de se retrouver avec des actions d'un groupe italien. Ils en avaient appelé à l'Autorité des marchés financiers, soutenus dans leur démarche par l'association de défense des actionnaires minoritaires. Un accord a finalement été trouvé entre les parties. Une distribution exceptionnelle de 4 euros par action Ciments Français sera versée (en sus des 3 euros de dividende normal) sous réserve de la réalisation effective de la fusion. La fusion suppose toutefois que l'Autorité des marchés financiers, dans une décision devenue définitive, confirme qu'elle ne nécessitera pas la mise en œuvre d'une offre publique de retrait.

Nouvel Obs 7 mai 2009

### **Près de huit millions de personnes pauvres en France**

Selon une étude de l'Insee, 13,2% de la population française vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2006, c'est-à-dire avec un revenu disponible inférieur à 880 euros par mois. En 2004 ce taux était de 11,7%.

Environ 7,9 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté en France en 2006, soit 13,2% de la population, selon une étude de l'INSEE parue mercredi 5 mai.

En 2004, rappelle l'Institut national de la statistique et des études économiques, ce taux était de 11,7%, soit près de sept millions de personnes. L'Insee rappelle qu'en 2006, une personne vivant seule était qualifiée de pauvre quand son revenu disponible était inférieur à 880 euros par mois et à 1.320 euros pour un couple sans enfant. Près d'un tiers des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (30,3%) étaient confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble de la population. Cela représentait plus de 1,6 million de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. A noter que les familles monoparentales sont le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants (85% des cas).

Un retraité sur dix en dessous du seuil de pauvreté

A l'inverse, les ménages les moins touchés par la pauvreté étaient les couples sans enfant : seuls 6,4% des personnes en couple sans enfant étaient dans ce cas. Dans cette étude intitulée "Inégalités de niveau de vie et mesures de pauvreté en 2006", l'Insee note qu'au cours des dix dernières années, la baisse de la pauvreté a plutôt bénéficié aux familles nombreuses (couples ayant trois enfants ou plus), dont le taux de pauvreté a diminué de l'ordre de cinq points, alors que la situation des personnes seules et des familles monoparentales a peu évolué. L'emploi reste une protection contre la pauvreté, observe aussi l'Insee. Ainsi, en 2006, 9,8% des personnes actives, au sens du Bureau international du travail (BIT), c'est-à-dire occupant un emploi ou en cherchant un, avaient un niveau inférieur au seuil de pauvreté, alors que 15% des inactifs étaient dans cette situation. Près d'un retraité sur dix (9,6%) avait un niveau inférieur au seuil de pauvreté, ce qui représentait 1,2 million de personnes. Les taux de pauvreté des enfants et des étudiants vivant chez leurs parents étaient élevés, respectivement 17,7% et 18,2%.

Niveau de vie croissant jusqu'à la retraite

L'Insee souligne par ailleurs qu'en 2006, le niveau de vie était globalement croissant avec l'âge jusqu'à 59 ans, puis décroissant. A partir de 50 ans, la taille des ménages commence à se réduire avec le départ des enfants qui ont grandi, et le niveau de vie moyen est ainsi maximum pour la tranche d'âge 55-59 ans. Après 60 ans, le revenu est principalement composé de pensions et retraites, qui sont inférieures aux revenus d'activité de la période précédente. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques, les générations n'ont toutefois pas toutes au même âge des niveaux de vie équivalents. Si les générations nées avant 1950 ont, à chaque âge, un niveau de vie supérieur à celui de leurs aînées, ce n'est plus le cas pour les générations suivantes. L'Insee observe par ailleurs qu'en 2006, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, était de 17.600 euros, soit 1.470 euros mensuels. Le niveau de vie des 10% de personnes les plus aisées était 3,4 fois supérieur à celui des 10% des personnes les plus modestes.

Les Echos 7 mai 2009

### **Heures sup : un allègement de cotisations de 90 euros par salarié au dernier trimestre 2007**

Un quart des salariés (24,7 %) ont effectué des heures supplémentaires pour un volume moyen de 30 heures au dernier trimestre 2007, ce qui représente un allègement de charges sociales de 90 euros en moyenne, indique l'Insee dans son étude 2007 sur les salaires, publiée ce matin . « La majorité sont des ouvriers et les secteurs les plus consommateurs de ces heures supplémentaires au quatrième trimestre 2007 sont la construction et l'hôtellerie-restauration », note l'Insee. Ce gain moyen de 90 euros ne tient pas compte de l'exonération d'impôt sur le revenu également prévue par la loi Tepas.

Le Figaro 7 mai 2009

### **La BCE abaisse son taux directeur à 1%**

Il s'agit de la septième baisse de taux de la Banque Centrale Européenne. Le taux directeur est à son plus bas niveau depuis le lancement de l'euro.

La BCE a réduit d'un quart de point son taux directeur. Il s'agit de la septième baisse depuis octobre. En l'espace de quelques mois, les taux d'intérêts de la BCE sont passés de 4,25% à 1%. Comme lors des précédentes baisses, Jean-Claude Trichet, le directeur de la BCE, a laissé entrevoir la possibilité d'une nouvelle baisse du taux directeur sous la barre des 1% même s'il juge son niveau actuel «approprié». «Nous n'avons pas décidé aujourd'hui que le nouveau niveau de nos taux était le plus bas possible», a-t-il déclaré. La plupart des dirigeants de la BCE estiment qu'un taux de 1% constitue un seuil en deçà duquel il ne faut pas descendre. Ainsi Axel Weber, gouverneur de la Bundesbank, qualifiait ce niveau de «taux plancher».

Plusieurs indicateurs économiques incitaient à une baisse de ces taux. Parmi eux, on trouve les prévisions de la Commission européenne concernant la zone euro : son PIB devrait se contracter de 4% cette année. De plus, la récession devrait engendrer un taux de chômage moyen de 11% en Europe en 2010.

De son côté, la Banque d'Angleterre annonçait ce même jour qu'elle maintenait son taux directeur inchangé, à 0,5%. Par ailleurs, elle a prévu d'augmenter le budget de son programme de rachat d'actifs toxiques de 50 milliards de livres. Au total depuis octobre, la Banque d'Angleterre a réduit son taux d'intérêt de 4,5 points de pourcentage.

Les mesures de Trichet

L'homme fort de la BCE tenait une conférence de presse en début d'après-midi où il était très attendu sur l'annonce de mesures dites non conventionnelles pour soutenir l'économie. Le conseil des gouverneurs s'est notamment mis d'accord sur le principe d'achat d'obligations sécurisées en euro, comme le font déjà la Réserve fédérale américaine ou la banque d'Angleterre, pour un volume probable de 60 milliards d'euros. Ces obligations, couvertes par des crédits hypothécaires ou des créances publiques, sont considérées comme relativement sûres. Les modalités de l'opération seront détaillées à l'issue de la réunion de politique monétaire prévue le 4 juin prochain.

Soucieux de garantir avant tout le besoin en financement des banques, la BCE va également élargir son arsenal d'appel d'offres en leur proposant des opérations de refinancement d'une maturité d'un an.

Ouest-France 9 mai 2009

### **La crise immobilière complique les divorces**

Pour éviter de vendre leur maison au rabais, certains couples préfèrent retarder leur séparation. Pour d'autres, la vente allonge la procédure.

Enquête

La crise économique a parfois des effets inattendus. Soizic Savin-Grosso est notaire à Rennes. Elle conseille un couple qui souhaite divorcer et qui est propriétaire d'une maison isolée à la campagne. Il n'y a pas si longtemps, un tel bien aurait pu partir à un prix confortable. Mais en temps de crise, c'est typiquement le genre de maison qui se vend sensiblement moins cher. « Résultat : ils ont décidé de vivre ensemble encore un peu, le temps de trouver un acquéreur qui leur permette de retomber sur leurs pieds », constate le notaire.

La crise immobilière inciterait-elle les couples à retarder leur divorce ? Cette tendance a été observée, depuis quelques mois déjà, en Angleterre et en Espagne. En France aussi, des couples préfèrent cohabiter quelques mois supplémentaires, plutôt que de vendre au rabais ou à perte.

La crise complique les séparations. En tout cas, elle allonge les procédures. « Avant, quand on vendait le bien en deux ou trois mois, avec une petite plus-value, tout se passait bien. Aujourd'hui, imaginer qu'on va vendre la maison en deux temps, trois mouvements, et diviser la somme en deux, devient plus rare », observe François-Éric Paulet, notaire à Rennes.

Une décote de 60 000 € en trois ans

C'est le cas de Catherine et de son mari, propriétaires d'une résidence principale et d'une maison de campagne, en Ille-et-Vilaine. Ce mois-ci, leur divorce devrait être entériné par le juge. Si la résidence principale deviendra propriété de Monsieur, Catherine y réside encore, le temps de trouver un nouvel hébergement. « Heureusement, cela ne pose pas de problème. Mon ex-mari travaillant pour l'instant à l'étranger », précise-t-elle.

Le problème se pose pour la résidence secondaire. Tant que celle-ci n'est pas vendue, chacun paie la moitié des crédits. Soit 750 € par mois pour Catherine. « Je suis coincée. Je ne peux pas, à la fois, payer ce crédit et m'acheter un nouveau logement. Ou même payer un loyer de 500 à 600 € », calcule-t-elle. Que faire alors ? Catherine et son ex-mari ont consenti à ce que cette longère, isolée à la campagne, soit vendue à un moindre prix. « Il y a trois ans, cette maison était encore estimée à 320 000 €. Aujourd'hui, elle ne vaut plus que 260 000 € », soupire Catherine. C'est le prix auquel le compromis a été conclu. L'acte de vente définitif devrait être signé en juillet.

C'est justement la situation que Christophe et son épouse ont voulu éviter. Tous deux divorcent ce mois-ci. Mais, dans l'immédiat, ils ont décidé de ne pas vendre leur maison, acquise il y a trois ans. « Aujourd'hui, elle n'a guère pris de valeur », note Christophe, même pas sûr de la vendre au prix acheté.

Problème : tant que les biens ne sont pas partagés, on ne peut divorcer. Pour échapper à cette règle, le couple a dû conclure une convention d'indivision chez le notaire. Il lui en a coûté 6 000 €. Le bien reste donc propriété du couple, même divorcé, tant qu'il n'a pas été vendu. « Je préfère cela qu'être obligé de la vendre à perte », relève Christophe. En attendant, il occupe la maison. Elle a trouvé un autre hébergement.